

## Points saillants des prévisions de dépenses du Québec

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Voici les points saillants des prévisions de dépenses déposées hier à l'Assemblée nationale par le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson.

Le gouvernement entend dépenser 41,2 milliards en 1992-93, soit 2,2 milliards de plus que l'année précédente ou 5,8 pour cent.

● Comme toujours, les missions sociale et éducative accaparent la large part du gâteau avec 55 pour cent du total des dépenses. 9,9 milliards vont au seul ministère de la Santé et des Services sociaux et 5,8 milliards à l'Éducation. La main-d'œuvre, la sécurité du revenu et la formation professionnelle ont des besoins de 4,1 milliards.

● Le service de la dette du gouvernement atteint presque 5 milliards (4,918 milliards) et représente 12 pour cent de l'ensemble des dépenses publiques.

● Neuf ministères accusent une réduction de leur budget en 1992-93 dont ceux de l'Agriculture (36 millions),

des Affaires municipales (34 millions), des Forêts (13 millions), du Tourisme (800 000) et des Transports (100 millions).

● Une somme de 402,7 millions est prévue pour la poursuite des priorités budgétaires gouvernementales, incluant des mesures pour soutenir l'économie (202 millions) et pour préserver la qualité des services publics.

● Le gouvernement a l'intention de sabrer dans la fonction publique en réduisant de 10 pour cent sur cinq ans les effectifs et la masse salariale, en ne subventionnant plus les espaces de stationnement de ses employés, en limitant au maximum les voyages des fonctionnaires à l'extérieur du Québec.

● Le budget de Radio-Québec est gelé pour une troisième année consécutive à 64,4 millions.

● Le gouvernement espère économiser 106 millions en réduisant surtout le personnel dans la fonction publique et chez les non-enseignants du réseau scolaire et en n'indexant pas les coûts de fonctionnement des ministères (2,3 pour cent).



Le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, a dévoilé hier les prévisions de dépenses du gouvernement du Québec pour la prochaine année financière.

## Les assistés augmentent de 20% en deux ans

du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Avec l'actuel ralentissement économique, le Québec est revenu à la case départ quant au nombre d'assistés sociaux. La lente réduction des bénéficiaires, constante depuis 1985, a totalement été annulée par l'augmentation amenée par la récession des 20 derniers mois.

Selon le ministre responsable de la Main-d'œuvre, André Bourbeau, le nombre des assistés sociaux a augmenté de 20 p. cent au cours des deux dernières années. Pour les crédits de dépenses déposés hier à l'Assemblée nationale, on prévoit une nouvelle augmentation de 12 p. cent des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le nombre moyen de ménages qui recevaient un chèque mensuel d'aide sociale était de 410 000 en 1991, il sera de 430 000 en 1992, prévoit M. Bourbeau.

Les crédits rendus publics hier montrent que le budget du ministère de la Main-d'œuvre augmentera de 15,3 p. cent, une augmentation de 536 millions qui fait passer l'enveloppe totale à 4,1 milliards.

De cette augmentation, la plus grosse part, 456 millions vient de l'augmentation de la clientèle de l'aide sociale, une facture qui atteindra 3,3 milliards en 1992 — un programme dont le coût a triplé depuis le début des années 1980.

La plus grande partie des bénéficiaires se retrouve dans le programme apte — 80 p. cent du budget de l'aide sociale. Mais la clientèle « inapte » a aussi augmenté passant de 93 000 à 99 600 en moyenne pour l'année prochaine.

En revanche, Québec prévoit réduire de 3 millions de dollars les prestations pour les allocations de maternités — de 15 millions l'an prochain — en modifiant les normes du programmes.

Les programmes d'adaptation de la main d'œuvre augmenteront de 23 p. cent — 44 millions de plus — notamment à cause de l'injection de 16 millions supplémentaires dans le cadre du plan de relance de Montréal.

Finalement le programme PAIE, l'aide à l'intégration à l'emploi, semble avoir pris son rythme de croisière, avec 14 000 participants, après avoir longtemps piétiné. Avec le programme de développement de l'employabilité, 52 000 participants, ces deux initiatives nécessiteront des crédits supplémentaires de 24 millions par rapport à l'an passé — passant à 192 millions.

## La récession ramène les jeunes sur les bancs de l'école

ANDRÉ PÉPIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

La conjoncture économique actuelle et les demandes de plus en plus spécifiques des industries québécoises incitent les jeunes à fréquenter plus nombreux les classes de formation professionnelle ou les salles d'université.

C'est ce qui dégage des intentions budgétaires du gouvernement, publiées hier, et qui montrent des changements majeurs tant au niveau secondaire que dans le monde universitaire. Le gouvernement Bourassa a d'ailleurs l'intention d'augmenter de près de 4 p. cent les budgets de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour un total de dépenses de 10 milliards.

Durant leur prochain exercice financier, les commissions scolaires vont accueillir 41 008 élèves,

jeunes et adultes, en formation professionnelle, une augmentation de 10 p. cent par rapport à cette année.

« Nous avons consacré plus de 1 million en publicité pour valoriser le secteur de l'enseignement professionnel, notamment en commanditant des émissions de télévision populaire. Ces campagnes portent leurs fruits », a indiqué le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, au cours d'un entretien avec *La Presse*.

Le ministre souligne en outre que plus de 1500 entreprises québécoises ont participé à l'élaboration du contenu pédagogique. « Dans le domaine de la formation pour l'industrie aérospatiale, des dirigeants d'entreprises siègent même sur les conseils d'administration des écoles », dit M. Pagé.

« Il y a quelques années, dans nos cours "professionnel-court ou long", les étudiants en mécanique, par exemple, travaillaient

sur des "minoues", alors qu'aujourd'hui ils expérimentent des techniques qui seront notamment au service de General Motors en 1994 », indique Pagé.

Dans le but de soutenir davantage la formation professionnelle, le ministre lançait hier le concours « Olympiades professionnelles » qui va permettre à quelque 300 travailleurs et étudiants de seize spécialités de se mesurer au plan de la compétence pour ensuite aller se mesurer à des Américains et des Taiwanais, cette année et l'an prochain. Des critères tels le respect des conditions inhérentes à l'exercice du métier, la qualité du travail accompli, le temps d'exécution et le respect des règles de sécurité serviront à déterminer les gagnants.

M. Pagé affirme que les offres d'emplois reliées au secteur professionnel de formation sont particulièrement intéressantes en raison de l'implication récentes des industries qui font valoir

leurs besoins. « Trouvez-moi 150 experts en décoration florale, par exemple, et ils ont un emploi assuré. Dans le domaine de l'aérospatiale, c'est la même chose. Le Québec a également besoin d'excellents mécaniciens. Demandez au Club automobile, on vous dira que 40 p. cent des mécaniciens à l'ouvrage ont besoin de parfaire leur formation ».

### Les universités

Les secteurs de l'enseignement collégial et universitaire connaît également une hausse appréciable de la clientèle. Les budgets affectés à l'aide financière aux étudiants de niveaux supérieurs sont majorés de 5,06 p. cent, pour une clientèle en progression de 3,4 p. cent.

En 1991-92, quelque 70 580 étudiants auront reçu une bourse pour une aide financière moyenne de 3435\$ alors que le nombre d'emprunteurs devrait s'élever à 131 671 pour un prêt moyen de

2645\$. En 1992-93, on prévoit 72 700 boursiers tandis que le nombre d'emprunteurs devrait se situer aux environs de 141 000.

« Les exigences du milieu du travail se précèdent de plus en plus. Il est normal que les étudiants soient désireux de pousser leur formation au maximum », a expliqué la ministre responsable, Mme Lucienne Robillard. La ministre soutient que le Québec va vivre au cours des prochaines années un véritable engouement pour la formation, dans une atmosphère semblable à celle qui a marqué la révolution tranquille. « Tous mes collègues des différents ministères insistent sur la nécessité d'une formation poussée. Le vieil adage voulant qu'avec un bon diplôme en poche il est plus facile de se trouver un emploi est toujours vrai. Il importe donc de réduire rapidement le décrochage scolaire au niveau secondaire », dit-elle.

Mme Robillard, en entrevue avec *La Presse*, a par ailleurs insisté sur le fait que la formation technique ouvre de plus en plus de portes sur le marché de l'emploi. « Le rapport Parent, en 1963, disait qu'il fallait diriger 60 p. cent des étudiants dans les domaines technique et 40 p. cent vers l'université. Nous n'avons pas encore réussi, trente plus tard, puisque nous constatons exactement la tendance contraire. Il faut insister sur la nécessité de former de bons techniciens ». Une commission parlementaire, qui entreprend ses travaux cette semaine, doit d'ailleurs revoir en profondeur le rôle des cégeps, vingt-cinq ans après leur création.

## La fuite d'une ébauche d'accord de libre-échange à trois provoque une tempête aux Communes

Presse Canadienne  
OTTAWA

La fuite d'une ébauche d'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a provoqué une véritable tempête hier à la Chambre des communes, l'opposition attaquant sans relâche la politique commerciale du gouvernement.

Mis sur la défensive, le ministre du Commerce extérieur Michael Wilson s'est employé à démentir les allégations de l'opposition qui s'appuyait sur un document dévoilé hier par le Réseau Pro-Canada.

Selon le document, le secteur des télécommunications canadiennes serait ouvert aux États-Unis et au Mexique; il n'y aurait aucune protection pour les droits des travailleurs, aucune norme environnementale; le secteur du textile resterait sans protection; la culture canadienne ne serait pas touchée; et les transports seraient ouverts.

M. Wilson a souligné qu'il n'avait pas vu le document mais qu'il s'agissait d'un « brouillon », d'un « document préliminaire » faisant état de la position des trois gouvernements.

Il a indiqué que l'accord trilatéral n'aurait pas préséance sur l'entente en vigueur entre le Canada et les États-Unis et que le Canada tenait à conserver le Pacte de l'auto.

En réponse au libéral Roy MacLaren, il a confirmé toutefois que les trois pays discutent du commerce automobile. Mais il a précisé qu'Ottawa cherchait ainsi à corriger la relation à sens unique avec le Mexique qui exporte près de 1,4 milliard de dollars de produits de ce genre au Canada mais n'importe que 100 millions de dollars de produits canadiens.

Il a dû aussi répéter que la date d'entrée en vigueur d'un éventuel accord trilatéral restait aléatoire. Selon le docu-



Le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, représente le Québec à la conférence des premiers ministres sur l'économie, à Toronto. Sur la photo, il est entouré du ministre fédéral d'État aux Finances, Gilles Loiselle (à gauche), et du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna.

ment de plus de 400 pages, les trois pays voudraient le voir en place le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Pour sa part, le néo-démocrate David Barrett s'est inquiété en particulier du sort réservé aux offices de commercialisation. Citant le document distribué, M. Barrett soutenait que le gouvernement serait maintenant d'accord pour remplacer la protection offerte par la gestion de l'offre par un système de tarification.

Le ministre Wilson a été catégorique. « Au cours de cette négociation, nous cherchons un

renforcement et une clarification de l'article XI du GATT, comme nous le faisons dans le cadre des négociations multilatérales », a-t-il dit.

Dans le domaine des télécommunications, M. Wilson a confirmé que les Américains avaient proposé d'ouvrir le marché des services téléphoniques de base. En réponse aux libérales Sheila Copps et Sheila Finestone, il a insisté sur le fait que le Canada avait rejeté l'option américaine.

À d'autres chapitres, M. Wil-

son a admis qu'Ottawa cherchait à libéraliser les échanges dans le domaine du transport terrestre et qu'il voulait, comme dans l'accord canado-américain, réduire graduellement les barrières tarifaires sur les textiles et le vêtement.

À Toronto, plusieurs premiers ministres provinciaux sont arrivés hier à la conférence fédérale-provinciale sur l'économie en demandant au premier ministre du Canada Brian Mulroney d'être davantage impliqués dans la négociation d'un accord de libre-échange.

## Voyages des fonctionnaires: Johnson serre la vis

ANDRÉ PÉPIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Les fonctionnaires qui voyageront à l'extérieur du Québec devront dorénavant obtenir l'autorisation écrite du Conseil du trésor. Le grand patron, Daniel Johnson, les somme de plus de lui remettre tous les avantages, points, bonis ou services gratuits acquis auprès des compagnies aériennes ou chaînes hôtelières.

Interrogé par *La Presse*, un conseiller de M. Johnson n'était pas en mesure, hier, de préciser combien coûtent les voyages à l'étranger des employés de l'État, chaque ministère administrant ses budgets de voyages. Le président du Conseil du trésor applique une nouvelle politique justement pour mesurer l'importance de ces dépenses. Quant aux fameux coupons ou bonis remis sous forme de points aux voyageurs, « il est évident que les fonctionnaires s'en servent ensuite pour des voyages personnels puisqu'aucun de ces avantages n'est remis au gouvernement », a-t-on indiqué dans l'entourage du ministre Johnson à l'occasion de la publication des prévisions de dépenses.

« Les voyages qui sont effectués pour l'État se font aux frais de l'État, ce qui signifie que les avantages publicitaires appartiennent à l'État et doivent être appliqués

à de futurs voyages effectués pour le compte du gouvernement », a expliqué M. Johnson.

Le ministre réitère de plus son intention ferme de ne plus subventionner les espaces de stationnement mis à la disposition des fonctionnaires et ce, à compter de juillet prochain. Les 13 375 commis de l'État qui voudront conserver leur espace de stationnement devront déboursé entre 500\$ et 1 700\$ par année, selon qu'ils ouvrent à Québec ou Montréal.

À Québec, sur la colline parlementaire, il en coûtera 90\$ mensuellement, comparativement à 47\$, alors qu'à Montréal, il en coûtera 200\$ mensuellement.

Avec cette mesure pour le moins impopulaire, le Conseil du trésor espère récupérer un peu plus de 5 millions, somme qui doit être réinvestie dans les services de transport en commun. M. Johnson soutient que l'actuelle politique de subventions est « discriminatoire à l'égard de certains groupes d'employés ». Il croit par ailleurs que cette pratique encourage l'utilisation de l'automobile. « On se retrouve dans une situation illogique où certains employés paient moins pour un stationnement que le prix d'un laissez-passer de transport en commun.

Le gouvernement projette par ailleurs de réduire de 20 millions les coûts de location d'espaces à bureaux.

## Les déficits de la récession

La semaine dernière, le ministère québécois des Finances révélait que le déficit, pour l'année qui se termine, dépassera le cap des quatre milliards. Malgré les apparences, cette nouvelle n'avait rien de spectaculaire. Il n'y a rien de scandaleux à ce que l'État laisse augmenter son déficit en période de récession, à condition que l'on puisse le ramener à un niveau acceptable une fois que la récession est terminée.



L'inquiétant, ce sont plutôt les crédits budgétaires, qui ont été déposés hier par le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson. Pour l'année 1992-93, qui commence le 1er avril, les dépenses du gouvernement du Québec passeront à 41 milliards, ce qui représente une hausse de 5,8 p. cent. C'est beaucoup quand le taux d'inflation avoisine les deux p. cent.

Pourquoi est-ce inquiétant? Parce qu'avec une hausse pareille des dépenses, le gouvernement du Québec sera incapable de réduire son déficit et se retrouvera sans doute, pour une deuxième année consécutive, avec un trou de quatre milliards.

Plus précisément, Québec devra compter sur une hausse de ses revenus de 6,5 p. cent seulement pour maintenir son déficit au même niveau. Déjà, une telle progression des recettes, trois fois plus rapide que l'inflation, exigera un tour de force, puisque les revenus de l'État augmentent à pas de tortue quand l'inflation est faible.

Il n'en reste pas moins que si la situation financière québécoise est sérieuse, elle est bien moins préoccupante que celle du Trésor ontarien ou du gouvernement fédéral.

En soi, le fait que le déficit augmente en récession est presque normal. Selon les recettes économiques les plus éprouvées, c'est même le meilleur moyen dont un gouvernement dispose pour atténuer les effets d'une récession, puisqu'une augmentation du déficit est une façon d'injecter des fonds additionnels dans l'économie et de prendre le relais des agents économiques du secteur privé.

Cette recette a cependant été délaissée depuis quelques années, et ce, pour deux raisons. D'abord parce qu'elle n'a de sens que si un gouvernement gère bien ses affaires. Si, au moment où frappe la récession, le niveau du déficit est déjà anormalement élevé, il devient impossible et insensé de vouloir le gonfler davantage. C'est le problème qu'a connu le gouvernement péquiste en 1982, quand le déficit dépassait déjà trois milliards, et c'est celui du gouvernement fédéral.

L'autre danger, c'est que l'augmentation du déficit, en principe temporaire, ne devienne irréversible. Ce fut le cas à Ottawa en 1982: le déficit est passé à 30 milliards pour ne plus jamais redescendre. Cela risque également de se produire en Ontario, entre autres parce que plusieurs facteurs qui ont mené à l'augmentation des dépenses seront permanents, comme la hausse des salaires.

Mais au Québec, la hausse du déficit tient essentiellement à des facteurs conjoncturels, comme la baisse des revenus fiscaux, surtout ceux de la taxe de vente, ou l'augmentation de certaines dépenses liées à la situation économique, comme l'aide sociale. Ces changements surviennent de façon quasi-automatique. Mais en principe, ils se résorbent quand la croissance réapparaît.

Les libéraux disposaient d'une marge de manoeuvre, grâce à des années de gestion serrée, la leur et celles de leurs prédécesseurs péquistes. Il y a deux ans, avant que le ralentissement ne s'amorce, avec un déficit d'environ 1,5 milliard, Québec avait cessé d'emprunter pour financer ses dépenses courantes.

C'est donc dire qu'en laissant le déficit grimper à quatre milliards, le gouvernement Bourassa a injecté 2,5 milliards dans l'économie pour lutter contre la récession. C'est sans doute moins rentable politiquement que les travaux publics que réclament la plupart des gouvernements provinciaux de la part d'Ottawa, mais c'est efficace.

Il y a cependant un prix à payer. On découvre, à la lumière des crédits, que le processus d'ajustement sera moins automatique qu'on pouvait le croire et que le retour à la normale exigera de la vigilance, et même de l'austerité. Cela annonce un budget, en mai, qui pourra difficilement être populaire.

Alain DUBUC

## Feu!

Que vaut une vie humaine face au contenu d'un tiroir-caisse ou au prix de quelques cartouches de cigarettes? Celle d'un honnête commerçant comme celle d'un minable voleur de dépanneur.



La réponse de principe à une question non moins théorique s'impose d'emblée. Sauf qu'elle n'est généralement pas d'une grande utilité à un petit propriétaire décidé à défendre son bien. Ni à un «junkie» en manque prêt à tout pour trouver l'argent nécessaire à son prochain «trip». C'est pourtant à ce niveau que s'articule la différence entre la légitime défense et l'exécution d'une justice sommaire.

À ce point de vue, le récent acquittement d'un dépanneur ayant abattu un voleur risque d'accroître la confusion. Et d'amener les autres à se sentir justifiés de prendre tous les moyens pour contrer l'épidémie de hold-ups dont ils sont victimes. Y compris de jouer aux «cowboys» devant ces «outlaws» à la petite semaine. Avec le risque de confondre la légitime défense de leur vie avec le bien compréhensible souci de protéger le fruit de leur labeur.

À la lumière des nombreuses agressions violentes, voire meurtrières, dont les dépanneurs sont la cible, on ne peut que comprendre et même partager la sympathie naturelle du jury à l'endroit d'un accusé qui demeure avant tout une victime dans l'esprit de tout le monde. Mais reste entier le problème d'une société qui ne peut tolérer que ses citoyens se fassent eux-mêmes justice. Et qui doit limiter à la police et aux tribunaux la responsabilité de traquer les criminels et celle de leur imposer une peine proportionnelle à leur crime.

On ne soulignera jamais assez le caractère crapuleux des vols dans les dépanneurs. Et la police ne saurait trop insister sur l'enseignement des moyens préventifs pour décourager les voleurs. Ou même des méthodes efficaces pour leur résister sans mettre des vies humaines en danger. Ni celle des victimes ni celle de leurs assaillants qui ont fondamentalement la même valeur.

C'est précisément pourquoi les sociétés civilisées ont mis un terme à la loi du «Far West» où le bon droit se confondait trop souvent avec la dextérité sur la gachette. On peut, humainement, se réjouir de l'acquittement de ce dépanneur. Mais on risque de sombrer dans l'anarchie si on le transforme en héros. Et si tout le monde se promet de l'imiter à la prochaine occasion.

Pierre GRAVEL

## OXFAM N'A PLUS D'ARGENT



DROITS RÉSERVÉS

## La boîte aux lettres



### Les cloches de récupération débordent

Nous sommes quatre étudiants du secondaire de l'école Saint-Edmond, à Greenfield Park. Nous avons remarqué, grâce à un projet environnemental, que le recyclage ne fonctionne presque pas dans notre ville. Nos cloches de récupération débordent et la ville ne ramasse que le papier qui se trouve à l'intérieur des dites cloches. Il faut voyager au moins un kilomètre pour aller porter le papier et le verre à recycler pour constater que, bien souvent, nos efforts demeurent inutiles, étant donné que les cloches ne sont pas vidées assez souvent. Pourtant, beaucoup de citoyens seraient prêts à s'engager dans une démarche de récupération, mais la ville ne semble pas en tenir compte...

Nous espérons que plusieurs citoyens liront cette lettre et se plaindront eux aussi du peu de service de type écologique que l'on peut trouver dans notre ville. Ce serait important pour nous, de même que pour tous les membres de la

société préoccupés par l'avenir de notre environnement.

Eric BARRAK,  
Sylvain OUELLET,  
Jason LACIRENO  
et Dave TOUPIN

### Que fera ma fille cet été?

Je pense aux vacances d'été depuis près de deux mois déjà. Pas à mes vacances, mais à celles de ma fille de dix ans: neuf belles longues semaines. Comme chaque année à cette période-ci se pose la question suivante: après mes trois semaines de vacances annuelles que nous passerons ensemble, que fera-t-elle des six autres?

Trois possibilités s'offrent à moi: La première, qui est l'idéale, serait que ma fille fréquente un camp de jour. Ces camps offrent aux jeunes dont les parents travaillent un personnel qualifié qui les reçoit durant le jour et leur offre des activités planifiées en fonction de leurs intérêts et de leur âge. Malheureusement, dans les faits, ces camps ne peuvent répondre à tous les besoins et les listes d'attente sont longues.

La deuxième possibilité serait que ma fille fréquente un camp de vacances. Ceci s'avère toutefois une alternative coûteuse et, à ce titre, ne peut être envisagée comme solution à l'ensemble du problème.

J'ai craints qu'en désespoir de cause je doive avoir recours à la troisième solution qui est que ma fille reste seule à la maison. Mais elle n'a que dix ans... Est-il nécessaire de souligner ces «nouvelles» réalités où, dans la plupart des familles, les deux parents travaillent à l'extérieur? Ou le nombre de familles mono-parentales ne cesse de croître?

Qu'envisage de faire l'État devant ce problème que vivent nombre de familles chaque année, alors qu'il ne s'est jamais doté de politique de soutien aux familles? Dans cette société où on nous encourage par ailleurs à faire des enfants, ne voit-on en eux que de futurs payeurs de taxes?

Anne-Marie GILKER  
Montréal

### Incompétents ou de mauvaise foi?

Monsieur le ministre  
Raymond Savoie,

J'ai sursauté à la lecture de vos commentaires parus dans *La Presse* du 10 février concernant la contrebande de cigarettes.

Alimentation Couche-Tard est une entreprise qui franchise, affine et opère directement 162 dépanneurs modernes au Québec. Pour que vos fonctionnaires affirment que seulement 10% des ventes de cigarettes proviennent de la contrebande, il faut qu'ils aient une des caractéristiques suivantes:

- soit, ils sont incompétents,
- soit, ils sont de mauvaise foi,
- soit, ils sont contrebandiers eux-mêmes.

Nous vous proposons de venir vérifier dans nos livres l'effet tragique sur nos ventes de la contrebande de cigarettes.

Cette situation place nos commerces dans un état de crise difficile à contrer puisque 28% des ventes des dépanneurs sont composées de cigarettes. L'effet est beaucoup plus important que votre manque à gagner au niveau des taxes. M. Savoie, peut-on espérer plus de rigueur de la part du gouvernement? La seule vraie solution passe par la baisse des taxes sur ce produit. Vous et vos fonctionnaires semblez les seuls à croire qu'il s'agit d'un problème mineur et passager.

Alain BOUCHARD  
Président,  
Alimentation  
Couche-Tard Inc.

### Des écolos pas toujours honnêtes

Le texte de M. Yves Guérard sur l'hydro-électricité dans votre édition du 13 mars m'a vivement intéressé.

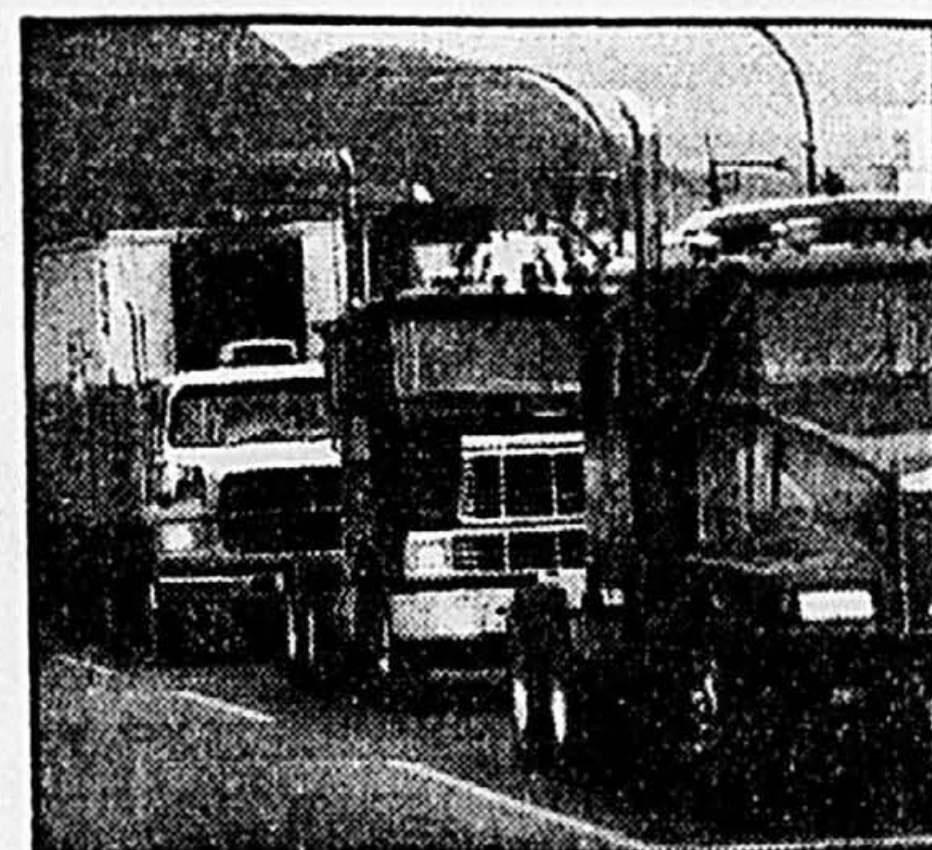
Je ne suis pas une spécialiste mais une simple consommatrice. Il y a quelques années, Hydro-Québec nous a abreuves de publicité pour nous encourager à nous convertir à l'électricité. Chez nous, nous avons gardé notre système de chauffage à l'eau chaude mais nous

avons remplacé notre fournaise au mazout par une fournaise électrique. Nous sommes enchantés de ce système. Nous avons aussi constaté que l'eau qui circule dans nos calorifères se réchauffe plus rapidement qu'avec l'ancien système. On nous amène de nouvelles théories régulièrement comme de nouvelles modes et nous les imbeciles, il faudrait repartir à zéro chaque fois.

Mon environnement, je le veux sain

mais il faut constater que les groupes de protection de l'environnement et autres écolos ne sont pas toujours honnêtes et on peut se demander souvent quels intérêts ils servent.

Jasmine d'AUTEUIL  
Montréal



### Carambolages de camions lourds

Je vous écris à la suite de la publication de divers articles dans votre journal concernant les carambolages de camions lourds. Je roule souvent sur nos autoroutes et à plusieurs reprises, à cause de ces chauffeurs inconscients, j'ai failli y laisser ma peau.

Voici une suggestion pour ce qu'elle vaut: tous ces mastodontes ne devraient pas rouler à plus de 80 km/heure et devraient garder une distance d'au moins une dizaine de longueurs de voitures. Ainsi, la limite de vitesse et l'écart leur donneraient le temps de réagir à toute situation potentiellement dangereuse.

Une loi provinciale des plus sévères devrait être appliquée en cas de non-respect de la loi.

P. VALLÉE

### Enfants: que fait le Canada?

Monsieur Mulroney,

Je voudrais vous manifester mon étonnement et ma déception. Lors du Sommet pour les enfants, dont le Canada était le co-organisateur, 71 pays se sont engagés à présenter un plan d'action, avant 1992. Le Canada n'est malheureusement pas au nombre des 25 pays qui, jusqu'à maintenant, ont rempli cette promesse. Cet engagement consistait à réduire du tiers le taux de mortalité des jeunes enfants et de moitié celui des mères, de régler au moins de moitié les cas de malnutrition grave et modérée, de doubler le nombre d'adultes qui bénéficieront de l'éducation primaire et d'augmenter la protection des enfants vivant dans les pays en guerre. Jusqu'à maintenant, 135 États ont signé la Charte des droits de l'enfant. Comment expliquer que le Canada n'ait jusqu'à maintenant présenté aucun plan d'action, malgré la promesse formelle qu'il en a faite lors du Sommet pour les enfants?

Quand il s'est agi de s'engager dans une guerre meurtrière et coûteuse contre l'Irak, le Canada n'a pas hésité. Pourtant cette guerre n'a rien réglé. Saddam Hussein est toujours à la tête du pays, les infrastructures sont détruites, et les Irakiens vivent maintenant dans une très grande misère. En février, le Canada annonçait qu'en 1992-1993, les dépenses militaires augmenteraient de 230 millions de dollars, par rapport à 1990. Pourtant notre pays n'investit que 0,023% de son produit national brut pour les programmes d'aide internationale. Le Canada doit, sans retard, présenter son plan d'action au risque de perdre toute crédibilité au niveau international. Si le Canada veut rencontrer les objectifs qu'il s'est fixés lors du Sommet pour les enfants, il devra éviter, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, de tomber dans le piège des mega projets qui ne vont pas au coeur du problème, les besoins primaires. Pour la première fois, et peut-être la dernière, nous avons l'occasion de corriger une grande injustice, la mort inutile de 40 000 enfants chaque jour. La saisissons-nous?

Michele LEPROHON  
Montréal-Nord

## Opinions

## L'institution de l'irresponsabilité

Me Jean-F. Keable a présidé la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois. M. Jean-Paul Brodeur était le directeur de recherche pour cette Commission et il est maintenant directeur du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal.

JEAN-F. KEABLE et  
JEAN-P. BRODEUR

À la fin de la semaine dernière, le réseau TVA et le quotidien *La Presse* révélaient que le cabinet de M. Trudeau avait énoncé des demandes qui conduiraient la GRC à perpétuer l'opération HAM. Cette révélation se fonde sur un extrait d'un témoignage rendu à huis clos en 1978 devant la Commission McDonald par M. John Starnes, qui fut directeur du Service de sécurité de la GRC au début des années 70. Son témoignage se réfère notamment à la volonté gouvernementale de se procurer la liste des membres du Parti québécois, ainsi que les sources de financement de ce parti.

L'existence de cette opération fut officiellement révélée le 28 octobre 1977 devant la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois (Commission Keable) par le Solliciteur général du Canada<sup>1</sup>. Cette opération se déroula dans la nuit du 8 au 9 janvier 1973, selon une planification très élaborée dont la Commission Keable a situé le commencement au 8 août 1972. Elle consista dans le vol de bandes d'ordinateur qui contenaient la liste de tous les membres du Parti québécois; ces bandes d'ordinateur furent recopiées pendant la nuit et retournées aux Messageries Dynamiques, d'où elles avaient été subtilisées<sup>2</sup>. Cette opération demeura complètement secrète jusqu'à sa révélation en 1977.

Par suite des travaux de la Commission Keable, 11 policiers de la GRC firent l'objet de procédures criminelles en rapport avec cette affaire. L'un d'entre eux fut condamné, un autre fut acquitté et les neuf personnes qui restaient furent récemment acquittées à cause des délais trop longs d'une procédure qui durait depuis plus de 10 ans.

Le mandat de la Commission Keable exigeait non seulement qu'elle fasse la lumière sur la nature des opérations illégales perpétrées en territoire québécois, mais qu'elle procède également à l'évaluation des raisons pour lesquelles ces opérations furent autorisées et exécutées<sup>3</sup>.

En dépit des témoignages contradictoires et des réticences du gouvernement fédéral à leur transmettre toute la documentation pertinente à leur enquête, les investigateurs de la Commission Keable parvinrent aux conclusions suivantes. L'opération HAM poursuivait un objectif restreint, qui était de découvrir si le Parti québécois n'était pas infiltré par des agents étrangers ou par des terroristes. Elle poursuivait également un objectif large, qui était de procurer au gouvernement la liste des membres du Parti québécois, afin qu'il pût vérifier si des membres de ce parti travaillaient dans des postes névralgiques au sein de l'appareil gouvernemental fédéral.

L'analyse de la Commission l'amena à conclure que c'était l'objectif large — mesurer «l'infiltration» péquiste au sein du gouvernement fédéral — qui était pour l'essentiel poursuivi par l'opération HAM. En effet, la liste des membres du Parti québécois ne contenait que des informations très sommaires sur les membres de cette formation. À moins qu'un agent de l'étranger ou un terroriste ne divulgue soigneusement sa profession véritable, l'examen de cette liste ne pouvait conduire à l'identification de telles personnes dangereuses au sein du Parti québécois. Cette liste pouvait néanmoins se révéler un instrument précieux pour faire la chasse aux péquistes.

L'analyse de la Commission Keable a reçu une confirmation dans les dernières révélations contenues dans le témoignage à huis clos de M. Starnes sur la volonté du cabinet de M. Trudeau de s'approprier la liste des mem-

bres du Parti québécois et celle des membres d'autres partis perçus comme inamicaux, bien qu'ils opérasent dans la légalité. Ces révélations troublantes sur les liens du cabinet avec le directeur du Service de sécurité de la GRC soulèvent des questions plus importantes que la simple constatation de la justesse de l'analyse de la Commission Keable. Trois ordres de questions sont prioritaires.

#### La Commission McDonald a-t-elle été au fond des choses?

Le troisième rapport de la Commission McDonald porte sur «certaines activités de la GRC et la connaissance qu'en avait le gouvernement». Cette Commission ne livra pas à la publication les parties de son rapport qui décrivaient des opérations pouvant donner ouverture à des procédures judiciaires contre des membres de la GRC.

C'est ainsi que la Commission McDonald a différé la publication du chapitre consacré à l'opération HAM<sup>4</sup>. Néanmoins, un examen approfondi du troisième rapport de cette Commission nous suggère qu'elle est parvenue à une conclusion qui est relativement contradictoire avec le témoignage récemment divulgué de M. Starnes. Le rapport de la Commission McDonald affirme en effet que «M. Starnes n'a jamais prétendu devant nous que, dans ces deux cas (l'un de ces deux cas est précisément l'opération HAM), il avait été mu par un consentement tacite ou implicite que le gouvernement aurait donné à des 'actes illégaux'» (p. 65).

Dans une interview parue lundi le 23 mars dans le journal *The Globe and Mail*, M. Starnes confirme que le gouvernement exprima très clairement sa volonté d'obtenir de façon complète et méthodique les informations relatives à la liste des membres de certains partis politiques. M. Starnes ajoute de plus que le rôle du Service de sécurité de la GRC avait jusqu'à été de contrer les opérations d'espionnage conduites par des pays du Bloc soviétique et il ne fait aucun mystère que le Service allait utiliser les mêmes méthodes agressives pour répondre à la nouvelle commande gouvernementale relative à la liste des membres de partis politiques québécois légalement constitués.

Rien ne s'oppose plus à la publication du chapitre du rapport McDonald sur l'opération HAM et sur les autres opérations soupçonnées d'être illégales, puisqu'il n'y a plus aucun membre de la GRC qui est sous le coup d'une inculpation en rapport avec ces affaires (toutes les procédures se sont terminées en septembre 1991). Il est donc impérieux que le gouvernement publie les parties manquantes du rapport McDonald pour que l'on puisse voir si la Commission McDonald a utilisé les moyens considérables dont elle disposait pour tirer des documents et des témoignages qu'elle a accumulés toutes les conclusions que ce matériel autorisait, quel que soit le degré de réprobation à l'endroit du gouvernement que pouvait impliquer ces conclusions.

#### Refaire une enquête?

Vérifier si la Commission McDonald a bien su exploiter les données qu'elle a recueillies constitue un enjeu intéressant mais limité. Il importe bien davantage de connaître le fond de l'histoire, qui tient dans la nature des relations entre le cabinet de M. Trudeau et la direction du Service de sécurité de la GRC.

À cet égard, certains parlementaires ont, dans les jours qui précèdent, réclamé la tenue d'une enquête publique. Cette mesure nous apparaît inopportune pour la raison simple que cette enquête s'est déjà tenue. Quelle que soit l'interprétation que la Commission McDonald a donné aux témoignages à huis clos rendus devant elle et aux documents confidentiels émanant du Conseil privé ou du cabinet, toujours est-il que la transcription des témoignages existe toujours et que les documents du Conseil privé ou du cabinet n'ont pas encore été détruits. La mesure la plus efficace et la moins coûteuse, en même temps que la plus conforme aux principes de la démocratie parlementaire, serait que le gouvernement fédéral rende public dans les plus brefs délais toutes les pièces relatives à ce

dossier. De cette façon, tant le public canadien que les experts qui suivent ce dossier depuis plus de 14 ans pourront tirer leurs propres conclusions.

#### Un mécanisme de dé-responsabilisation à double détente

L'enjeu véritable de faire la lumière dans toute cette affaire nous semble être le suivant. Telles qu'elles nous ont été décrites par les principaux témoins dans ce dossier — et en particulier par M. Starnes — les relations entre l'instance politique et l'instance policière nous semblent régies par un double principe de dé-responsabilisation.

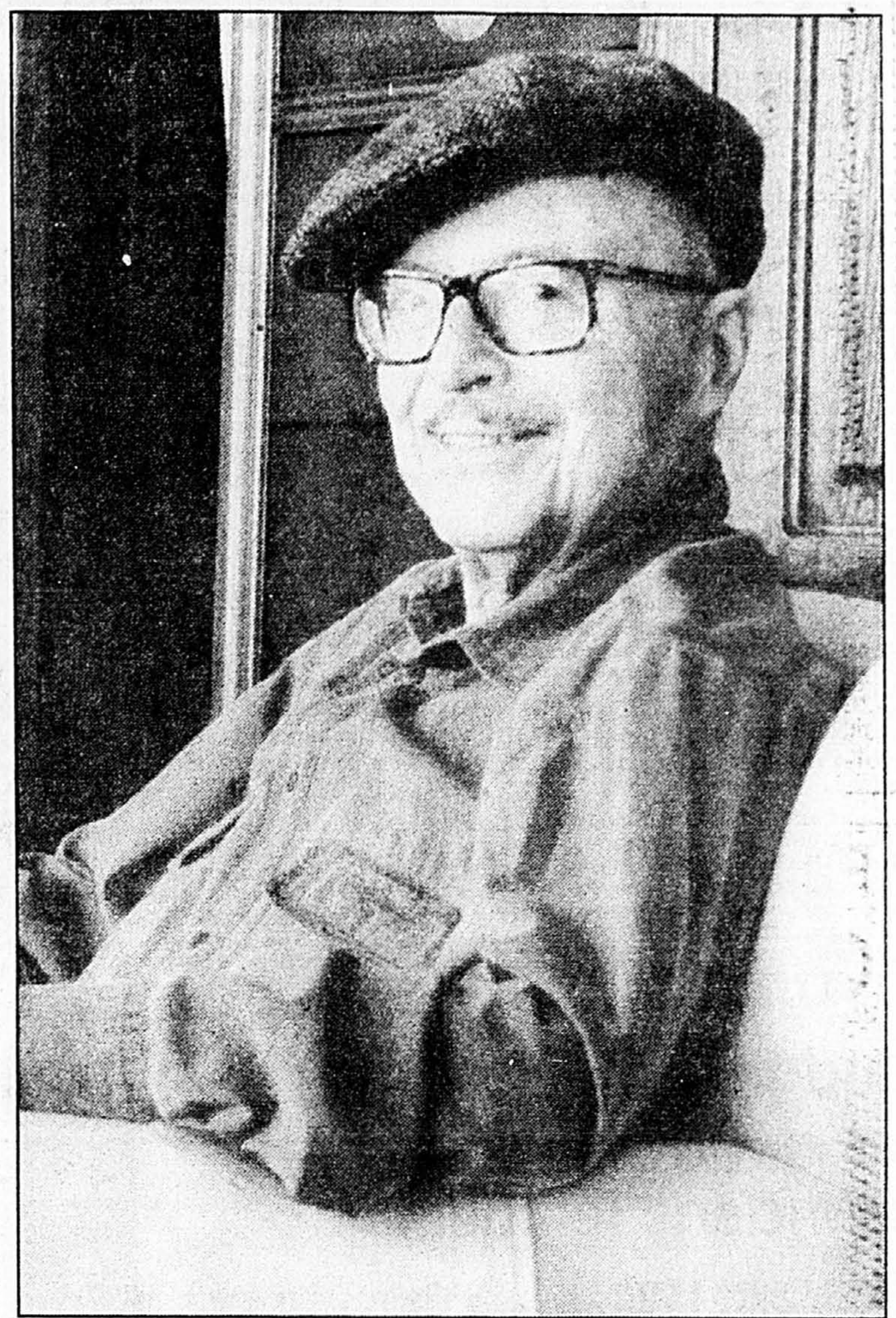
En première part, le gouvernement manifeste très clairement sa volonté d'obtenir des renseignements en pratiquant toutefois l'aveuglement volontaire sur les moyens que devrait prendre un Service de sécurité pour obéir à la volonté gouvernementale. D'autre part, la direction des services policiers s'estime autorisée de procéder à des opérations dont la légalité est problématique. Pour éviter que le gouvernement ne soit soupçonné d'injecter une dose de motivation politique dans une opération policière et pour éviter également que le gouvernement soit contraint d'ouvrir les yeux, l'officier ultimement responsable d'autoriser une opération délicate de cueillette de renseignements n'en avertira pas son ministre ni aucun autre. De cette façon, les policiers qui réalisent l'opération pourront toujours alléguer, s'ils sont pris, qu'ils suivaient des ordres et des directives claires quant au produit qu'ils devaient fournir au gouvernement. Ces ordres sont bien sûr très laconiques sur la question de la légalité des moyens utilisés.

Toutefois, les policiers pris en flagrant délit d'illégalité n'hésiteront pas à faire valoir qu'un gouvernement qui veut la fin, veut également les moyens. Il est par conséquent non seulement injustifiable mais profondément hypocrite de placer sur les seules épaules de la police la responsabilité de l'utilisation de moyens opérationnels dont la légalité est douteuse.

En fin de compte, le gouvernement peut toujours prétendre que son silence sur les moyens à prendre pour se procurer ce qu'il veut obtenir ne devait pas être interprété comme une licence de perpétuer des actions illégales. Cette défense est d'autant plus efficace que les autorités policières avouent d'elles-mêmes n'avoir pas divulgué aux autorités politiques les opérations illégales qui étaient conduites pour respecter sa volonté d'obtenir les renseignements demandés<sup>5</sup>. Il faut en outre insister sur le fait que M. Starnes se réfère dans son témoignage à des directives émises entre 1967 et 1969 pour légitimer une opération qui s'est réalisée à la fin de 1972 et au début de 1973.

Le cabinet émet donc des directives exculpatoires pour son bras policier et non compromettantes pour lui-même. Les policiers effectuent des opérations dont ils pourront prétendre qu'elles furent avalisées en haut lieu, bien qu'ils se gardent de vérifier si l'autorisation implicite qu'ils estiment posséder serait répétée sur un mode explicite. Dans ce système, rendu étanche à toute attribution de responsabilité, toutes les parties peuvent indéfiniment se défaire et s'entre-accuser. Tout le monde agit, tantôt furtivement et tantôt bruyamment, mais personne ne gouverne. C'est cette institutionnalisation de l'irresponsabilité, qui fut maintes fois dénoncée par les policiers eux-mêmes, qu'il faut d'abord décrire et ensuite défaire.

1. Voir le *Rapport de la Commission d'enquêtes sur des opérations policières en territoire québécois* (Rapport Keable), Québec: Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, 1981, pp. 14-15.
2. *Ibid.*, pp. 358-364 et pp. 376-377.
3. Voir le *Rapport de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois*, Québec, Ministère de la Justice, 1981, page 31.
4. Commission d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada. *Certaines activités de la GRC et la connaissance qu'en avait le gouvernement*. Troisième rapport. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1981. Le chapitre 10 de la partie VI, pages 489 à 491, fut laissé en blanc. D'autres chapitres furent également laissés en blanc, à savoir, les chapitres 1, 5, 6, 7, 8 et 9 de la partie VI.
5. Pour un autre exemple de l'ambiguïté des relations entre l'autorité politique et la hiérarchie policière, voir le troisième rapport de la Commission McDonald, pp. 62-63 et pp. 143-144.



Cette photo de Roger Lemelin a été prise trois semaines avant sa mort.

## Roger Lemelin

JEAN-LOUIS GAGNON

Ancien dirigeant de *La Presse* et fondateur du *Nouveau Journal*, Jean-Louis Gagnon a lu le texte qui suit lors des obsèques de son vieil ami Roger Lemelin.

Né dans une maison modeste d'une paroisse de la ville basse que domine l'église Saint-Joseph, Roger Lemelin rentre aujourd'hui chez lui au pied de la pente douce. Il aimait la forêt, les espaces vastes et le Saint-Laurent. D'où son goût des grandes maisons: celle de la corniche du Cap Rouge qui donne sur le fleuve comme hier celle de l'avenue des Braves. Il était donc dans l'ordre des choses qu'il ait choisi son église paroissiale pour prendre congé des siens et de ses amis.

Nous nous connaissons depuis la fondation de *Regards*, la revue de son copain André Giroux, en 1940, et nos routes allaient souvent se croiser. Une guerre mondiale cependant nous sépara: je suis né en 1913, Roger en 19. La pratique éventuelle d'un même métier ne pouvait que nous rapprocher. Il était devenu le correspondant de *Time and Life* au moment où j'avais dû abandonner pour prendre la direction du bureau de France-Presse à Washington. Plus tard, il devint l'éditeur et le président de *La Presse* dont j'avais été nommé rédacteur en chef en 1958. En nous faisant collègues, le journalisme devait créer entre nous des liens durables de camaraderie. Mais c'est l'amour des livres et une vision partagée du Canada qui allaient être la chair et le sang de notre amitié.

La crise des années vingt s'étant prolongée jusqu'au moment où Hitler y mit fin en envahissant la Pologne, Roger Lemelin ne s'était pas trouvé en mesure de continuer son éducation formelle au-delà de la 8<sup>ème</sup> année. Mais un accident de ski et quelques années de chaise roulante allaient lui permettre de découvrir l'univers des belles-lettres et de remonter aux racines de l'humanisme occidental. Un jour, le blessé se redressa, sûr de lui, courageux et studieux. Il décida qu'il avait quelque chose à dire. Ce que son milieu lui avait donné et appris, il voulait maintenant que d'autres le sachent. De ce monde encore inconnu et de ces êtres «dont personne ne parle jamais... Le père, la mère, les professeurs, les religieux...», dira Réginald Martel. Lui, Lemelin, saura raconter l'histoire et en faire des personnages de roman. Il avait 25 ans.

En 1934, la bourgeoisie canadienne-française avait été secouée par la parution des *Demi-civilisés*. Jean-Claude Harvey, au grand dam de la Haute-Ville, s'en prenait avec verve à la médiocrité intellectuelle des nantis. Dix ans plus tard, en 44, dans *Au pied de la pente douce*, Roger Lemelin nous révélera les obscurs et les sans grade des faubourgs. Le livre d'Harvey était un roman à thèse, comme on disait à l'époque; celui de Lemelin, un roman de moeurs dont le grand mérite fut d'introduire la famille ouvrière et les gagne-petits du Québec contemporain dans la littérature de langue française au Canada. Jusque là, on s'en était tenu au régionalisme, c'est-à-dire à la terre et aux campagnes comme en témoignent *Un homme et son péché* de Claude-Henri Grignon et *30 Arpents* de Ringue. Dès son premier livre, Lemelin annonçait par contre *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy et *Pous-sière sur la ville* d'André Langevin.

Homme de l'écrit, d'abord romancier, Lemelin, par la suite, aura recours à toutes les ressources que la radio, la télévision et le cinéma offrent au créateur, pour rejoindre cet immense public disponible que l'écrivain atteint rarement. Il saura utiliser — et avec quel succès — la parole et l'image, ce qu'on appelle déjà l'audio-visuel. Réalisé par Radio-Canada, télévisé simultanément en français et en anglais, son deuxième roman qui date de 48, *Les Plouffe*, immobilisera, dès 1954, 440000 téléspectateurs.

Maintenant marié, déjà célèbre, il juge avec raison, que l'heure est venue de se faire entrepreneur. Il le doit aux siens, d'abord. Mais aussi à lui-même. Il sait d'expérience, comme jadis Beaumarchais, le créateur de Figaro, que l'argent vous permet d'être libre et de vous comporter avec indépendance. De nature généreuse, il saura partager sa bonne fortune avec ceux qu'il aime et qui appartiennent avant tout au cercle étroit des écrivains, mais aussi au monde des médias et des affaires, de l'univers politique et des joueurs d'échecs.

C'est la vie: viendra l'heure des essais qui sera suivie de celle des souvenirs. Entre autres: *L'Écrivain et le journaliste*, *Le Québec et la Francophonie*, *L'Unité canadienne et la liberté*. Puis ce sera *La culotte en or*, en 80, et *L'autopsie d'un fumeur* en 88. Son oeuvre, au total, constitue un corpus sur l'identité de l'homme canadien. D'ailleurs, sans attendre ses derniers écrits, les institutions avaient reconnu l'importance de sa contribution en lui attribuant le Prix David dès 1946. De même et presque simultanément la Société Royale l'accueillera dans ses rangs et l'Académie française lui décernera sa Médaille de la langue française. En 1974, il entre à l'Académie Goncourt et, en 90, la France le fait Chevalier de la Légion d'honneur. Déjà compagnon de l'Ordre du Canada, il deviendra officier de l'Ordre du Québec peu après sa création.

Quand nous sommes revenus à Québec, à la fin de l'été 90, après une absence de 50 ans, notre premier dîner en ville fut avec Valeda et Roger, les Lemelin. Débordant d'activité et de joie, il multipliait les projets. Au cours de l'autisme, il devait enregistrer une série d'entrevues avec Victor-Lévy Beaulieu qui deviendront, de fait, son dernier livre: *Pour faire une longue histoire courte*. D'autre part, l'Université Laval s'appropriait à lui décerner un doctorat d'honneur au printemps 91. Entre sa Valeda et ses enfants, ses livres et ses amis, il était un homme heureux. Sauf que le cercle se resserrait en s'amenuisant de plus en plus: Alain Grandbois, Jean-Charles Bonenfant, René Garceau, Clément Lockwell, Lacoursière et Falardeau, Jean-Paul Lemieux et bientôt Guy Roberge... C'était bien la preuve que notre jeunesse était loin derrière nous. Et comme le veut la nature des choses, quand le cercle se referme, ceux qui restent serrent les rangs. Jamais nous n'avons été aussi près l'un de l'autre. Et j'ai appris à le connaître en devenant ou presque un familier de la maison.

Roger sera toujours pour moi un bâtisseur qui mordait dans la vie à belles dents. Mais j'ajouterais que dans ce parc face au fleuve comme il le voulait, les framboisiers et les fleurs du jardin, c'est Valeda.

## Sensationnalisme mal informé

FRANCINE LALONDE

L'auteure est Conseillère au programme du Parti québécois.

Je tiens à m'inscrire vivement en faux contre un reportage de Normand Lester fortement biaisé et largement faux, télédiffusé à Radio-Canada le mardi 3 mars dernier, concernant les rapports entre le Parti Québécois et les Mohawks traditionnalistes. Les rapports entre les Mohawks et les Blancs sont suffisamment envenimés pour que les efforts en vue de rétablir des ponts ne soient pas sabotés par ce qui apparaît être un désir de sensationnalisme mal informé.

Oui, le Parti Québécois a voulu rencontrer des Mohawks traditionnalistes engagés dans la lutte à la violence, aux casinos et au trafic de drogues et de cigarettes et ce, par l'intermédiaire du Centre interculturel de Montréal, bien connu pour ses démarches de rapprochement entre les communautés. Non, et cent fois non, «la faction traditionnaliste avec laquelle le Parti Québécois a engagé des discussions» n'est pas celle qui «a forcé le chef du Conseil de bande, Joe Norton, à faire marche arrière, alors qu'il était sur le point d'en

arriver à un accord avec le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, sur la présence policière à Kahnawake», comme le disait la nouvelle en citant un extrait tronqué de l'interview avec le président de la région de la Montérégie du Parti québécois. Il est important de dire que les membres du Parti québécois de la Montérégie, notamment ceux de Châteauguay, partagent l'exaspération ambiante et que la rencontre visait entre autres à sensibiliser les interlocuteurs mohawks.

Il est tout à fait normal que le Parti québécois ait voulu rencontrer des représentants des combattants infatigables pour la paix que sont les Mohawks traditionnalistes de la Confédération des Six Nations. Il est bon de rappeler qu'à Akwesasne, c'est sous leur égide que s'est organisée la résistance aux casinos et aux trafics et que celle-ci a entraîné la mort de deux jeunes. Il est bon de rappeler aussi que ce sont ces traditionnalistes qui ont alors fait appel en vain pendant quelques jours à l'intervention de la Sûreté du Québec pour qu'elle vienne rétablir la paix et ce, avant que ne surviennent les morts en question.

Le fait que plusieurs Mohawks, à commencer par les Warriors, s'approprient le qualificatif de traditionnalis-

te peut semer, pour quelqu'un qui est mal informé ou mal intentionné, la confusion. Il faut savoir que les Warriors se sont construits une Maison Longue (Long House) et qu'ils ont utilisé pendant la crise même le nom de traditionnalistes au grand dam des authentiques traditionnalistes dont la Maison Longue, depuis des lunes, était aussi bien lieu religieux que communautaire. Finalement, les traditionnalistes que nous avons rencontrés, à deux reprises dont une avec d'autres Mohawks ordinaires, ont organisé à Kahnawake, avec d'autres, un groupe de gens de bonne volonté appelé les Good Minds qui ont en commun de refuser la violence comme moyen de mettre de l'avant leurs revendications et qui ont nié aussi toute participation à la contestation de Joe Norton (*The Gazette*, 20 décembre 1991).

Finalement, il faut encore citer les journaux de 17 décembre qui rappellent, y compris le *Globe and Mail*, que Claude Ryan lui-même a rendu l'entente du gouvernement fédéral avec les Mohawks largement responsable de l'échec des pourparlers que lui-même avait entrepris.

Attendu que l'on m'attribue directement la responsabilité de cette opération, je tenais à rectifier les faits.

## Informations nationales

## Parizeau propose un plan devant conduire au plein emploi

Le chef péquiste somme Bourassa de tenir un référendum d'ici au mois d'octobre

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Après avoir proposé six objectifs devant conduire à la réalisation du plein emploi au Québec, le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, a sommé le gouvernement Bourassa de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec d'ici à octobre 1992.

«On ne peut plus bouger. Il n'y a qu'une façon de retrouver le goût de bouger, c'est que le Québec décide, par un référendum, de devenir un pays souverain.

«Ce sera l'un ou ce sera l'autre: un référendum sur la souveraineté d'ici à octobre 1992 ou nous aurons la responsabilité, nous, de les battre aux prochaines élections et, avec les moyens dont nous disposons et les lumières qu'on cherche à avoir, de réaliser la souveraineté du Québec», a en effet lancé Jacques Parizeau, aux libéraux de Robert Bourassa, dans sa réplique au discours inaugural de la semaine dernière.

Dans une fin de discours qui a pris l'allure d'un ultimatum, le chef du Parti québécois a indiqué que sa formation allait faire tout ce qu'elle pouvait «pour maintenir ce gouvernement dans son engagement de tenir un référendum sur la souveraineté» dans les délais prescrits par la loi 150.

M. Parizeau, qui voit la souveraineté comme un instrument indispensable pour gérer l'économie du Québec, a conclu au bout d'une heure et demie en présentant une motion de censure blâmant le gouvernement «qui se révèle incapable de rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrer la pauvreté grandissante démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain».

La motion sera mise aux voix après 25 heures de débat.

Critiquant vertement le gouvernement libéral pour «le vide du discours inaugural» et lui reprochant son manque d'imagination et de propositions de solution, M. Parizeau a indiqué six priorités à suivre pour un gouvernement du Québec qui veut atteindre au plein-emploi.

En premier lieu, il insiste sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement, l'enseignement supérieur y compris. «Il s'agit de revenir au fait que l'enseignement, que l'éducation ne seront jamais acquis facilement, que le laxisme crée le laxisme des résultats», souligne-t-il, ajoutant que l'égalité des chances, fondamentale dans une société, commence d'abord par l'éducation.



Jacques Parizeau

«Nous avons besoin d'un enseignement supérieur d'une remarquable qualité», dit-il, fixant ensuite le développement de la formation professionnelle comme deuxième objectif pour conduire à l'égalité des chances. «Ce sera pour des années à venir le grand thème de la modernisation des économies», dit-il rappelant les conclusions d'une étude de l'Uni-

versité Laval, en 1982, qui soutenait que l'absence de main-d'œuvre entraînée freinait le développement des entreprises.

Jacques Parizeau se demande par la même occasion si on ne s'est pas fourvoyé avec nos polyvalentes, suggérant que l'on revienne aux écoles d'arts et métiers ou aux écoles techniques, modernisées.

«Est-ce qu'on accepte de reconnaître qu'on a peut-être fait des erreurs», suggérant d'entreprendre un virage solide.

Le chef péquiste propose que l'on réhabilite les régions, en leur donnant de l'oxygène et non pas une super aide sociale. Ce qu'il propose consiste à décentraliser les pouvoirs pour donner aux régions des centres de décision et des instruments. Dans la même veine, il recommande la revitalisation de la vie et de l'action communautaires. «Reconnaître que la petite communauté peut-être bien plus responsable d'elle-même qu'elle l'a été jusqu'à maintenant, qu'elle a tout ce qu'il faut pour cela», précise-t-il, se demandant: «Mais est-ce qu'on va pouvoir les laisser pousser ces petites patries?»

En cinquième lieu: rendre le Québec concurrentiel, en introduisant de nouvelles technologies dans les entreprises, de manière à

pouvoir mettre l'accent sur la pénétration des marchés étrangers.

Las d'entendre le premier ministre Bourassa répéter, depuis une quinzaine de jours, que le Québec a le troisième meilleur niveau de vie au monde, le chef du PQ a produit les plus récentes statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui datent de 1990 et qui établissent le classement des pays en termes de production nationale par habitant. Ce qui donne au premier rang dans le monde industriel, la Suisse, suivie dans l'ordre par la Finlande, la Suède, le Danemark, la Norvège — tous des pays de moins de 8 millions d'habitants. Suivent également dans l'ordre, le Japon, au sixième rang, devant l'Allemagne, le Luxembourg, l'Islande, les États-Unis, le Canada, la France, l'Autriche, et au quatorzième rang, le Québec.

Sixième objectif: retrouver l'habitude de bouger, de faire des choses et de les faire rapidement. À ce propos, Jacques Parizeau rappelle à titre d'exemple, que la Caisse de dépôt, que l'on cite souvent comme l'un des plus beaux fleurons du Québec, «a été créée en à peu près une heure et demie, entre deux pages écrites par quatre personnes, je pense, dans le sous-sol du Conseil d'orientation économique, et, la présentation du projet à Jean Lesage, qui arri-

vaît d'Angleterre, dans son avion, à l'Ancienne-Lorette». «La déclaration fut faite à la descente d'avion par M. Lesage. C'était encore l'époque où on pouvait bouger vite», de souligner M. Parizeau.

Il suggère que le déficit soit mis à profit: «Il y a deux sortes de déficit. Il y a des déficits qu'on aménage quand on entre dans une récession, de façon que dès que l'activité économique remonte, ils se réduisent et rapidement. Il y a des déficits qu'on subit comme la grêle, en en faisant rien, en espérant que ça va passer.»

Le chef de l'opposition soutient ensuite que la première des choses, pour assurer le plein emploi, «c'est de faire en sorte de comprendre qu'il est généré ici, que c'est des entreprises et des PME québécoises qui viendra l'essentiel de la création d'emplois». «À cet égard, tout ce qu'on peut avoir de l'extérieur, tant mieux, mais il ne faut pas se laisser obnubiliser par ça».

Faisant allusion aux voyages du premier ministre Bourassa en Europe, en quête d'investissements, M. Parizeau se fait railleur: «Ou voit-on, dans les pays dont je parlais tout à l'heure les premiers ministres faire des rondes à travers le monde en disant: j'ai attrapé un investissement étranger?»

## Budgets de dépenses: les députés fédéraux se vident le coeur

MARIE-CLAUDE LORTIE  
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Les députés n'ont pas du tout, mais alors pas du tout apprécié qu'on leur communique à la presse un document confidentiel détaillant le budget de leurs dépenses, et où l'on apprenait que leurs frais de voyages, dont ils peuvent faire profiter oncles et cousins, allaient augmenter de 7 p. cent cette année, et qu'ils avaient doublé en six ans.

En fait, la fuite de ce document secret, dont ils n'avaient même pas obtenu copie, ils l'ont encore bien coincé dans le gosier. Et presque tous les membres du comité de gestion interne des Communautés ont profité de la comparaison hier du président de la Chambre, John Fraser, pour se vider le coeur, en choeur, à ce sujet.

«J'étais en beau maudit (bloody upset)», a même lancé le président du comité, Albert Cooper, visiblement encore furieux d'avoir dû soudainement expliquer à ses électeurs, sans avoir le document en main, pourquoi les députés se payaient de nouveaux voyages et les sénateurs un prof d'aérobic à 6000\$, alors que le pays est en récession et que le gouvernement demande sans cesse à ses employés de se serrer la ceinture.

«Quand quelque chose comme cela arrive, c'est tout le Parlement qui est dénigré», a déclaré solennellement de son côté le député conservateur, Jim Edwards, ajoutant qu'il était impératif de faire quelque chose pour retracer. Selon lui, ce qui est arrivé est trop grave pour que l'on en reste là.

«Certaines des attaques ont été carrément mesquines, je crois qu'il faut se défendre, c'est tout le pays qui en souffre», a même lancé M. Fraser, tel un appel à la solidarité, devant les hochements de tête approbateurs de ces collègues.

Ce qui a choqué le plus les députés, ce fut de se retrouver, sans document en main pour se défendre, livrés en pâture à leurs électeurs informés par les seuls extraits choisis et rapportés par les journalistes.

«Moi quand je vais manger des oeufs et du bacon au restaurant parlementaire ça me coûte huit dollars. Alors ça m'agace que le public ait l'impression que ça me coûte 50 sous, et que quelqu'un me donne ensuite un dollar pour manger», a lancé M. Cooper.

C'est que le document expliquait aussi que la Chambre dépense trois millions de dollars par année pour subventionner indirectement les divers services de restauration offerts aux parlementaires.

Tous les membres du comité de gestion étant eux-mêmes des députés, la rencontre d'hier n'a donc donné lieu à aucune confrontation. Et la tension présente sur les visages des témoins à leur arrivée, s'est vite transformée en sourires et en petites blagues complètes après qu'il fut établi que personne n'avait visiblement envie de houspiller personne.

Et presque tous les membres, arborant pour la plupart le regard confiant de celui qui n'a rien à se reprocher, ont même fini par dire qu'ils étaient finalement fort heureux que le document ait finalement été déposé en Chambre et rendu entièrement public, un geste qui devrait maintenant devenir tradition. (Le bureau de régie interne du Parlement, lui, continuera toujours de siéger à huis-clos.)

De cette façon, se sont-ils entendus pour dire, on lèvera l'attirant voile du secret qui enveloppe depuis toujours des dépenses du Parlement. Un secret qui laisse toujours l'impression qu'il y a quelque chose de croche, alors que ce n'est pas nécessairement le cas, a précisé le libéral Marcel Prud'homme.

Ce que les députés ont aussi conclu hier, c'est que même s'il est certain qu'il faut toujours essayer de faire le plus de compressions possibles, il ne faut pas non plus oublier que leur travail est très dur et qu'ils ont besoin des moyens financiers pour bien le faire.

Ainsi, M. Fraser a tenu un long et presque émouvant discours pour expliquer que si les députés voyagent autant, c'est qu'ils cherchent tout simplement à bien servir le public, tout en ayant une vie de famille dans leur comté.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

## Une marche Romero «diversifiée»

C'est une marche Romero «diversifiée» qui a eu lieu hier soir dans les rues du Vieux-Montréal: les banderoles et les pancartes brandies à cette occasion, de même que les slogans qui y ont été clamés, rappelaient bien sûr la mémoire de l'archevêque assassiné au Salvador le 24 mars 1980. Mais les marcheurs ont livré des messages tout aussi bien pour appuyer la résistance des peuples autochtones de l'Amérique depuis sa «découverte» par Christophe Colomb en 1492 que pour dénoncer le faste devant entourer la célébration du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Ils ont également dénoncé l'actuel taux de chômage à Montréal et au Québec, les fermetures d'usine, l'insuffisance des salaires, la rareté des logements sociaux, le sort réservé aux sans-abri, la violence faite aux femmes, le racisme, etc. La marche, qui réunissait plus d'un millier de personnes, a commencé à la place d'Armes et s'est terminée à l'église du Gesù, où a eu lieu une brève séance de prière. Le 12<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Mgr Oscar Arnulfo Romero a par ailleurs été marqué dans les rues de San Salvador, la capitale du Salvador, par une manifestation à laquelle ont participé quelque 3000 personnes. Les manifestants ont réclamé à cette occasion que le meurtre de l'archevêque fasse l'objet d'une enquête de la Commission de la vérité, qui a été créée par les accords de paix de janvier entre le pouvoir salvadorien et les résistants de gauche.

## «Et si l'Amérique latine avait découvert l'Europe!»

— L'évêque Samuel Ruiz

JULES BELIVEAU

■ L'évêque du diocèse de San Cristobal de Las Casas, dans l'État mexicain du Chiapas, a eu cette expression ironique: «Je ne sais pas ce que serait aujourd'hui si c'était l'Amérique latine qui avait découvert l'Europe!»

Mgr Samuel sait bien qu'on ne recrit pas l'histoire. Mais il se refuse à accepter que les descendants des Européens venus en Amérique il y a 500 ans continuent d'y imposer leur domination sur les peuples autochtones en les exploitant de toutes les façons possibles, y compris en cherchant à leur enlever le peu de terres qu'il leur reste.

Cet évêque partisan de la théologie de la libération, venu au Canada à l'invitation de l'organisation catholique Développement et Paix, sait de quoi il retourne lorsqu'il parle de terres et d'Indiens. Son diocèse étant situé tout juste au nord de la frontière séparant le Guatemala du Mexique, il a vu y déferler, au début des années 80, des milliers de réfugiés guatémaltèques chassés de leurs terres par la répression sévissant dans leur pays. Avant de s'engager activement dans la relocalisation de ces réfugiés, Mgr Chiapas avait également accompagné les paysans du Chiapas, majoritairement indiens, dans la lutte visant la récupération de leurs terres.

De telles actions n'ont pas valu que des remerciements à l'évêque de San Cristobal: en mai 1990, des éleveurs du Chiapas, profitant de la visite du pape au Mexique, lui ont adressé une lettre ouverte de récriminations contre Mgr Ruiz, accusant celui-ci de se livrer à des activités politiques, de pousser la population à la haine et à la lutte de classe et de favoriser les occupations de terres au détriment des droits des propriétaires légaux.

Mgr Ruiz n'en a pas moins continué de dénoncer le sort fait aux Indiens. «Ils n'ont pas droit à la terre qui autrefois leur appartenait, déclarait-il. Ils sont donc esclaves chez eux, étrangers dans les terres qui leur appartenaient. Il faut parler contre la répression, contre la torture, les prisons, les

disparitions d'Indiens et pour le retour de la terre aux Indiens.»

Toujours au nom de la défense des Indiens, Mgr Ruiz a aussi quelques messages pour l'Église catholique.

Il dit notamment à celle-ci qu'elle n'a pas toujours agi depuis 1492 et qu'elle n'agit pas toujours encore aujourd'hui dans le plus grand respect de la culture des Indiens d'Amérique.

Ainsi, à la journaliste désireuse de savoir s'il existe des prêtres autochtones en Amérique latine, il a répondu d'abord: «Il n'y en a pas!» Puis il s'est repris: «Je dis qu'il n'y en a pas mais je peux aussi dire qu'il y en a... Cela dépend du point de vue.»

Selon l'évêque de San Cristobal, «il y a des prêtres autochtones en Amérique latine, mais ils ne sont plus autochtones depuis leur ordination.» Cette curieuse affirmation, souligne le prêtre mexicain, s'explique ainsi: «C'est parce que les séminaires sont des machines de transformation culturelle.»

Mgr Ruiz ne s'étonne donc pas, même s'il y a toujours en Amérique latine un très grand nombre d'Indiens baptisés et même si plusieurs Indiens ont été admis dans les séminaires, qu'il n'y existe pas une seule «Église autochtone».

«La situation, a noté au passage l'évêque de San Cristobal, est probablement la même au Canada.»

Mgr Ruiz a souligné que, entre autres choses, le célibat ecclésiastique constitue un véritable problème, et même une anomalie, aux yeux des Indiens d'Amérique. Il a raconté, à ce sujet, une anecdote dans laquelle un nouveau prêtre originaire d'un village indien s'est trouvé un jour quelque peu embarrassé lorsqu'un dirigeant de sa communauté, voulant lui témoigner de grandiose façon son appréciation après l'avoir vu réussir à retrouver son identité indienne, lui a offert publiquement sa fille en mariage.

Selon Mgr Ruiz, les assauts dont sont victimes les Indiens d'Amérique leur viennent de toutes parts. Pour les Indiens du Chiapas, un des assauts auxquels ils doivent faire face aujourd'hui est le traité de libre-échange conclu entre le Mexique, les États-Unis et le Canada.

## Trudeau n'est pas favorable à une protection constitutionnelle pour les Blancs d'Afrique du Sud

LUCIE PAGE  
collaboration spéciale

JOHANNESBURG

■ L'ex-premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, termine aujourd'hui, en Afrique du Sud, une visite de 10 jours à laquelle il rêvait depuis longtemps. «Je n'ai pas pu venir avant à cause de la politique», explique-t-il.

La communauté internationale a isolé l'Afrique du Sud à cause de son régime raciste et le Canada a souvent été en tête de file pour respecter ces engagements. M. Trudeau a aussi toujours respecté ces politiques. Alors pourquoi maintenant? Pourquoi est-il venu aujourd'hui alors que la minorité blanche — les cinq millions de Blancs — domine encore ce pays de 37 millions d'habitants?

M. Trudeau a effectué une «visite personnelle» en Afrique du Sud. Il a clairement fait savoir que les entrevues ne l'intéressaient pas et qu'il ne voulait pas faire de sa visite une affaire publique. Il est venu à titre personnel. Toutefois, entre quelques conversations avec des invités de l'ambassade canadienne, il a quand même laissé glisser quelques mots

non spécifiquement interdits de publication.

«Il y a longtemps que je voulais venir mais l'apartheid était toujours en place», dit-il. L'apartheid est donc chose du passé? «Non. L'apartheid politique est peut-être abolie mais l'apartheid économique est toujours en place».

M. Trudeau laissait paraître une sympathie et une compréhension profondes de la situation socio-politico-économique de la majorité noire. Il est allé dans des townships, à Alenandra et à Soweto, villes noires formées à cause de la loi sur l'habitation séparée. 98 p. cent des Blancs de l'Afrique du Sud n'ont jamais mis les pieds dans un township. Et il a compris, dit-il, il a compris ce qu'était l'apartheid. Il a compris ce qu'était l'oppression politique et économique. «On s'attend à ce que la liberté et les droits poussent dans les townships alors qu'un brin d'herbe ne peut même pas y pousser».

M. Trudeau a aussi rencontré les grands noms, tant du côté de l'ANC que du côté du gouvernement. Il a discuté de choses et d'autres avec M. Nelson Mandela, avec le leader du Parti démocratique, M. Zach de Beer, avec Koos van der

Merwe, du Parti conservateur, et avec le président De Klerk ainsi que son ministre du développement constitutionnel, M. Gerrit Viljoen.

La principale tâche, immense, qui attend l'Afrique du Sud est justement l'adoption d'une nouvelle constitution protégeant les droits de tous les Sud-africains. Les Blancs veulent un chapitre qui leur soit spécifique dans cette constitution, garantissant la protection de certains droits pour la minorité blanche. Une idée qui ne semble pas enchanter l'ex-premier ministre canadien. «Je ne crois pas à la protection de droits d'une collectivité, explique M. Trudeau. Cela va à l'encontre des droits individuels.»

Bien évidemment, la porte était grande ouverte pour les comparaisons avec les problèmes constitutionnels du Canada/Québec. «Comme au Québec, ce qu'on veut faire c'est interdire aux anglophones d'étudier ou de vivre dans la langue de leur choix. Je crois aux droits individuels. Ou en Alberta par exemple, ce serait empêcher les Francophones d'étudier ou de vivre dans la langue de leur choix. Je ne crois pas à la protection de droits d'une collectivité, qu'elle soit basée sur une langue, une religion ou une race», conclut-il.

L'ANC et ses alliés ne cessent d'avertir que le processus de transition en cours dans ce pays n'est pas irréversible. C'est la raison pour laquelle ils insistent encore pour le maintien des sanctions. «C'est leur seule arme, avertit aussi M. Trudeau. Je crois que les sanctions pourront tomber lorsque l'ANC le décidera. Je pense toutefois que les sanctions sont en train de détruire ce pays, ajoute-t-il, et qu'elles doivent cesser très bientôt.»

Plusieurs pays, voire la majorité, qui maintenaient depuis longtemps des sanctions contre l'Afrique du Sud pensent maintenant à les laisser tomber. Ils jugent le processus en cours bel et bien irréversible. «Je crois qu'il est irréversible dans ce sens qu'ils ne peuvent revenir en arrière», explique M. Trudeau. Mais le principal n'est pas encore fait. Effectivement, la majorité noire ne peut toujours pas élire son gouvernement. «Ce pays pourrait prendre un virage radical du jour au lendemain, poursuit-il. Il pourrait y avoir une révolution demain matin... et ils (les Noirs) en ont la capacité. Mais ils savent que cela démolirait complètement le pays. M. De Klerk fait son travail: il va le plus lentement possible. Et l'ANC fait aussi son travail

en poussant le plus rapidement possible pour les réformes.»

M. Trudeau s'est baladé d'un côté à l'autre de l'Afrique du Sud... et même à quelques kilomètres sous terre dans une mine d'or. Il était ici (belle coïncidence!) au moment du référendum qui décidait, dans une large mesure, du futur de ce pays. En somme, M. Trudeau a repris le temps perdu et est venu voir de ses propres yeux pourquoi il n'a jamais pu mettre les pieds dans ce pays. Il était «très excité d'être ici en ce moment précis».

Visite personnelle ou non, son passage fut très remarqué. Sa rencontre avec le président De Klerk a même été largement soulignée au téléjournal. Justement, M. Trudeau croit-il aux stratégies de M. De Klerk? «Je n'ai pas confiance aux politiciens», laisse-t-il tomber sur ton neutre.

M. Trudeau part aujourd'hui visiter deux autres pays, où il n'a non plus jamais mis les pieds: la Namibie et l'Éthiopie. Toujours en visite personnelle. Mais avec une curiosité, comme celle de l'Afrique du Sud, battue depuis tant d'années dans sa vie publique. À 72 ans, qui peut lui en vouloir de satisfaire ses curiosités?

# Discrimination: les propriétaires de Côte-des-Neiges sous surveillance

RICHARD HÉTU

Les propriétaires de Côte-des-Neiges qui refusent de louer des logements pour des raisons discriminatoires pourraient avoir de mauvaises surprises au cours des mois d'avril, mai et juin.

Pendant cette période de recherche de logements, des équipes de «dépistage» sillonneront en effet le quartier de l'ouest de Montréal pour aider les gens se disant victimes de discrimination à élever leur plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

David Faguy, du Projet Genèse,

explique la façon dont procéderont les équipes de «dépistage»:

«Si une personne de couleur nous dit qu'un propriétaire lui a refusé un logement pour des raisons discriminatoires, nous enverrons au même endroit deux personnes ayant le même âge, le même revenu, mais de race blanche. Si le propriétaire leur offre le logement, on aura la preuve qu'il y a discrimination et on fera une plainte à la Commission des droits de la personne.»

Cette opération de «dépistage» se produira dans le cadre de la troisième campagne annuelle. Les propriétaires du quartier refusent de louer des logements à cause de

l'origine ethnique, de la présence d'enfants, de l'âge, d'un handicap ou de la condition sociale des aspirants locataires.

M. Faguy a étayé cette allégation en citant les résultats préliminaires d'un sondage effectué auprès de 294 résidents de Côte-des-Neiges. Ce sondage révèle que contre la discrimination et le har-

cèlement dans le logement qui a été lancée hier par trois organismes communautaires de Côte-des-Neiges, dont le Projet Genèse.

L'opération sera accompagnée d'un effort de sensibilisation auprès de la population du quartier sur la discrimination.

Selon les trois organismes de Côte-des-Neiges, de nombreux

65 des répondants croient avoir été victimes de discrimination dans le logement au cours des cinq dernières années. Les deux groupes les plus souvent touchés sont les personnes d'origine ethnique et les femmes monoparentales.

M. Faguy estime cependant que les statistiques d'un sondage concernant la discrimination dans le logement resteront toujours en-deçà de la réalité. «Plusieurs personnes préfèrent se taire plutôt que de se plaindre», a-t-il dit.

## LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

LE TOUR DE L'ÎLE



**Colorez la ville!**

**DIMANCHE  
7 JUIN 1992**

Inscrivez-vous  
dès maintenant

Formulaires d'inscription disponibles  
dans tous les Canadian Tire du Québec

CKAC73AM SRC La Presse

InfoTour de l'interurbain Bell 514-847-1009

en collaboration avec CANADIAN TIRE Commanditaire officiel



## Le confort à prix abordable.

NOS INSTALLATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE, SITUÉES À QUELQUES MINUTES DU MONT-ORFORD VOUS OFFRENT UN ACCUEIL CHALEUREUX ◊ DES CHAMBRES LUXEUSES DONT CERTAINES AVEC FOYER ◊ PISCINE INTÉRIEURE, SALLE D'EXERCICE, SAUNAS ET BAINS TOURBILLON ◊ LE TOUT DANS UN SITE ENCHANTEUR POUR

49\$

PAR JOUR

Détente de haute qualité  
Chambre en occupation simple ou double.  
Réservez maintenant.  
(Condominiums et forfaits repas disponibles).

## Manoir des Sables

90, avenue des Jardins, R.R. 2, Magog-Orford (Québec) J1X 3W3  
(819) 847-4747 1-800-567-3514

SCOOP

# L'HEURE DES CONFRONTATIONS



**Richard Fortin, alias Tintin, est témoin d'un règlement de comptes.**



**Les négociations vont de mal en pis entre la direction de L'Express et le syndicat.**  
Photos: Pierre Dury

## CONCOURS SCOOP

100000\$ en prix

5 Civic EX 1992

2 façons de participer, 2 façons de gagner

### SCOOP DU MATIN

DÉCOUVREZ LES SCOOPS DU MATIN SUR LES EMBALLAGES DE PAIN WESTON.

Écoutez votre station du Groupe FM Radiomutuel. Du lundi au vendredi, entre 7h et 8h, vous pourriez gagner le chandail reporter Scoop et l'un des 15 forfaits d'une semaine pour deux, formule tout compris, au Club Varadero (SuperClubs) à Cuba. Valeur: 40 000 \$.

### GRAND TIRAGE SCOOP

À GAGNER 5 HONDA Civic EX 1992\*  
REMPLEZ LE BON DE PARTICIPATION CI-CONTRE  
Les grands tirages auront lieu le samedi à 16h, du 14 mars au 11 avril 1992 aux stations du groupe FM Radiomutuel. Le règlement du concours est disponible à votre station de radio. Obtenez d'autres bons de participation dans le Télé+ de La Presse du samedi et sur les emballages de pain Weston. \*Valeur: 60 000 \$

Une présentation de





EN ONDES CE SOIR À 20 HEURES À LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

BON DE PARTICIPATION

Pour participer aux tirages, regardez Scoop, remplissez le bon de participation et postez-le à Grand Tirage SCOOP, C.P. 5030, Succursale Place d'Armes, Montréal (Qc) H2Y 3M1

Qui sera suspendu de ses fonctions pour une semaine?

Réponse \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Tél: ( ) \_\_\_\_\_

VOS CONCESSIONNAIRES





## Selon son témoignage, Pierre Paradis ignorait que Flamand travaillait à l'Environnement

**CAMILLE BEAULIEU**  
collaboration spéciale  
**ROUYN-NORANDA**

«Je ne sais pas s'il avait été convoqué (par la commission Charbonneau) ou pas. Monsieur Charbonneau ne m'en a jamais parlé!»

Avant l'article choc du 5 février 1990, à la une du quotidien anglophone *The Gazette*, Pierre Paradis, ministre de l'Environnement du Québec depuis l'automne précédent seulement, ne connaissait Antonio Flamand que de

réputation. «Je fais de la politique depuis une dizaine d'années.»

M. Flamand est un ancien député de l'Union nationale, et candidat péquiste malheureux dans Rouyn-Noranda-Témiscamingue en 1973.

Pierre Paradis ignorait que Flamand, après avoir été directeur général au MENVIO pour l'ouest du Québec de 1986 à 1989, se trouvait, depuis septembre 1989, «tabletté» en tant que cadre-conseil auprès du sous-ministre en titre André Trudeau. Il ignorait même que Flamand travail-

lait pour le ministère de l'Environnement.

Daniel Green président de la Société pour vaincre la pollution (SVP) rapportait pourtant la veille, que le sous-ministre André Trudeau connaissait les dessous de l'affaire Flamand, avant le 5 février 1990. Trudeau, qui avait affirmé en janvier dernier, que dans son ministère le sous-ministre et le ministre sont une seule et même personne!

Me Bertrand a rapporté hier que son client avait comparu devant la Commission Charbonneau le 2 février 1990. Il aurait

alors réservé son témoignage afin de consulter son supérieur, le sous-ministre Trudeau.

Trois jours plus tard, 5 février, un article paraît dans *The Gazette* sur des allégations de conflit d'intérêts et d'abus de confiance dans une sombre affaire d'actions boursières et de parcs à résidus miniers. Le même jour: suspension avec solde. Le 1er juin suivant: après une enquête interne de trois mois, Flamand est congédié. Enfin, le 3 juillet 1990: des poursuites criminelles lui sont signifiées.

«De sorte que la Commission Charbonneau n'a jamais reçu les documents réclamés et qu'elle en est arrivée à des conclusions erronées», pour reprendre les termes exacts de Me Bertrand, devant le juge Denis Lavergne, le 27 janvier dernier.

Le témoignage du ministre de l'Environnement, entendu hier à Rouyn-Noranda, deux mois après ses collègues Lise Bacon et Sam Elkas, devait d'après Me Bertrand, servir de pierre d'assise dans sa requête pour arrêter des procédures intentées contre Flamand.

Le ministre allait être confronté à ses déclarations publiques sur l'évidence d'un conflit d'intérêts dans l'affaire Flamand, avant même la conclusion de l'enquête policière. D'où jugement sur la place publique et mépris de la présomption d'innocence.

Hier, Pierre Paradis a assumé sans hésiter la paternité de ses déclarations: «On m'a assuré que le rapport (de l'enquête administrative) ne contenait pas de zone grise.»

Les résultats de cette enquête interne au MENVIO ont ensuite été remis à la Sûreté du Québec. Sans que le ministre en soit informé: «Mais je pouvais m'en douter!»

Pierre Paradis a aussi reconnu que le sous-ministre et lui-même, avaient réclamé la tenue d'une enquête de la SQ sur Flamand.

Le ministre a enfin brièvement évoqué les révélations faites en janvier dernier par la sous-ministre adjointe, Cécile Cléroux, sur des altérations apportées aux documents remis par le MENVIO à la Commission Charbonneau. «J'ai reçu des plaintes, a-t-il dit: par monsieur Charbonneau et les médias.» Et il a réclamé un complément d'informations... Mais Me Bertrand a mystérieusement abandonné la piste ainsi offerte.

C'était hier la seconde confrontation à court terme entre les deux hommes. Deux collègues, puisque le ministre est membre du Barreau depuis 1975. Il goûte cependant manifestement peu ces tête-à-tête... et en entrant dans le prétoire, il a ostensiblement évité la main qui lui était offerte.

Quant à Flamand, le ministre ne lui garde aucune rancune. Au point, a-t-il assuré, qu'il le reprendrait volontiers au ministère, s'il sortait blanchi de cette affaire.

### Procès de 13 commerçants: le juge rendra sa décision en mai

**PIERRE BELLEMARE**

■ La loi 178 (sur l'affichage) et la Charte de la langue française pourraient être appliquées efficacement, sans qu'on soit obligé de pénaliser sévèrement, en vertu du Code pénal, les gens qui décident d'afficher dans une autre langue que le français.

C'est en tout cas ce que prétend Me Julius Grey, qui défend, devant la Cour du Québec, treize commerçants qui contestent la constitutionnalité de la Loi 178.

À la rigueur, poursuit l'avocat, on pourrait tenter des poursuites civiles contre ces personnes, mais pas aller jusqu'à invoquer le Code pénal, qui suppose des peines pouvant mener à l'emprisonnement.

«Le législateur ne devrait pas empêcher les citoyens de faire ce qu'ils veulent, d'autant plus que nous vivons dans un pays démocratique», a-t-il finalement conclu.

Son argumentation mettait fin aux plaidoiries. Auparavant, le juge Dubreuil avait entendu les arguments de Me Céline Cyr, substitut du procureur général, et de Me Jeanne Leclair, représentante du gouvernement québécois.

Le juge Dubreuil doit rendre sa décision le 6 mai, dans ce procès qui a débuté à la mi-janvier. Mais peu importe de quel côté penchera son jugement, il est d'ores et déjà acquis que celui-ci sera contesté en Cour d'appel, par l'une ou l'autre des parties.

«Le litige devrait ensuite être porté devant la Cour suprême», a confié Me Grey, au sortir de la cour, non sans avoir répété que l'article 205 de la Charte de la langue française comportait une certaine ambiguïté. «D'où dépend, dit-il, l'interprétation qu'on en fait. Une interprétation restrictive ou une interprétation plus large.»

# UN BOUQUET D'AUBAINES

À CUEILLIR DANS TOUS NOS CENTRES

DU 25 MARS AU 11 AVRIL

Vous avez reçu notre joli bouquet d'aubaines. Hâtez-vous maintenant de profiter des bonnes économies que renferme votre sachet.

Des rabais exceptionnels vous sont offerts chez nos marchands participants.

Vous trouverez également à l'intérieur un coupon vous permettant de recevoir

gratuitement un sachet contenant des semences de fleurs sauvages, d'une valeur de 2,69 \$.

Venez profiter de ce vent de printemps et d'économies qui souffle chez nos marchands.

N'oubliez pas votre sachet Bouquet d'aubaines.



Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 Le Groupe Vidéotron Inc. «Tous droits réservés»

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

**25277087**

Simon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

# LE «COMBO» PARFAIT

# PAUL HOUDE LE MATIN

DE 5h15 À 8h45

# LE «RETOUR» AVEC MICHEL BEAUDRY

DE 15h00 À 17h45

# CKAC 73 AM

LES NOUVELLES ...

**15 MINUTES PLUS TÔT**

## Prévenir les jeunes contre les excès de vitesse

GEORGES LAMON

■ Après les campagnes pour le port de la ceinture et contre l'alcool au volant, qui ont donné des résultats encourageants, c'est la vitesse excessive qui sera le prochain cheval de bataille de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), cette année.

En 1991, les excès de vitesse, qui constituent la deuxième cause d'accident après l'alcool et sont responsables de 15 p. cent des accidents de la route, ont fait 175 morts et 8 000 blessés. Ils coûtent chaque année 60 millions à la SAAQ en frais d'indemnisation, en soins de santé et en transport ambulancier.

Malgré tout, la SAAQ se réjouit de ce que le bilan routier de l'année dernière soit le meilleur depuis 1963, bien que le parc automobile ait triplé (1,5 million de véhicules à l'époque contre 4 millions maintenant).

C'est pour tenter de réduire encore davantage ce bilan meurtrier que la SAAQ a lancé, hier à Montréal, une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes de 16 à 24 ans, eux qui commettent 60 p. cent de tous les excès de vitesse. Pourtant, ces conducteurs ne possèdent que 14 p. cent des permis de conduire.

En conférence de presse, le ministre des Transports, Sam Elkas, a expliqué que cette campagne comprendra trois volets: une émission spéciale à Radio-Canada, une tournée dans les cégeps et collèges ainsi que des messages publicitaires à la radio et à la télévision. L'émission spéciale intitulée «Changer de vitesse», de la série «Comment ça va?», sera diffusée le 27 mars à 19 h 30. La

## Des cartes d'Indien qui coûtent cher et ne rapportent rien

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ La loi définissant le statut d'Indien au Canada est très claire au sujet des taxes: elles ne sont pas payées par les Indiens qui achètent et consomment dans les réserves. En revanche, elles s'appliquent aux produits et services achetés et consommés hors des réserves par les Indiens, officiellement inscrits ou non.

La présentation d'une carte d'Indien «inscrit» ne dispense donc pas son titulaire de payer les taxes — TPS, TVQ, accise, etc., sauf si les produits achetés sont livrés dans une réserve. Dans ce cas, les taxes sont payées par l'acheteur puis réclamées au gouvernement, à moins que le commerçant-livreur ne se charge lui-même du rapport. De toute façon, les réglementations relatives aux taxes, appliquées aux Indiens ou non, relèvent des ministères du Revenu de Québec et d'Ottawa, et non du ministère des Affaires indiennes.

Selon Claude Michaud, porte-parole du ministère des Affaires indiennes, le commerçant qui vend un produit à un Indien et le livre dans une réserve doit s'assurer de l'adresse de son client. «Le récent trafic de cartes émises par des associations autochtones repose sur une confusion, dit M. Michaud. Les cartes émises par des associations ne font pas que leurs détenteurs sont «inscrits» sur les listes officielles d'Indiens du Canada, même s'ils paient très cher — 3000 \$ — pour tenter d'échapper frauduleusement aux taxes.»

Les critères d'admissibilité à «l'inscription» auprès du ministère des Affaires indiennes sont fixés par la Loi C 31, une loi de 1985. Depuis, le nombre des Indiens «inscrits» ne cesse d'augmenter. Il est passé de 490 178 au 31 décembre 1990 à 515 446 au 28 février 1992 pour l'ensemble du Canada. Au Québec, pour la même période, le nombre des Indiens «inscrits» passait de 48 551 à 50 550.

Il n'y a rien d'illégal dans le fait de former des associations, dit Claude Michaud, mais leurs membres n'ont aucun droit aux programmes du gouvernement fédéral destinés aux Indiens «inscrits» vivant sur les réserves.

Les Indiens «inscrits» sur les listes officielles du gouvernement fédéral ne résident pas toujours sur des réserves. On estime à 40 p. cent pour l'ensemble du Canada le nombre des Indiens vivant hors des réserves. Au Québec, 13 807 Indiens vivent dans des réserves. À l'exception de 188, les autres sont rattachés à des bandes. Au Canada, il y a 908 Indiens «inscrits» non rattachés à une bande.

S'ils ne bénéficient pas de l'exemption des taxes attachée à la fois à la résidence dans les réserves et au statut d'Indien inscrit, les Indiens inscrits peuvent quand même profiter de certains programmes fédéraux, en particulier ceux de Santé et Bien-être social. Ils ont alors droit à des services non assurés soit par la carte-soleil des provinces, soit par des assurances privées, Prothèses, orthèses, soins dentaires, physiothérapie et transport des malades sont aussi fournis par Ottawa.

diffusion de cette «émission-choc» très convaincante, produite par Idéacom, a d'ailleurs permis aux représentants des médias de se sensibiliser à la problématique de l'excès de vitesse.

Quant à l'opération de sensibilisation et d'information dans 50 cégeps et collèges du Québec, dont le thème sera «Vite comme ça c'est pas permis», qui se déroulera les 31 mars et 1er avril, elle vise à rejoindre 100 000 jeunes de 16 à 18 ans. Elle sera suivie, en mai et en juin, d'une campagne publicitaire à la radio et à la télévision, appuyée par une surveillance policière accrue. Un dépliant de bandes dessinées traitant de la vitesse sera également distribué.

Un relevé du ministère des Transports fait en 1989, révèle que 72 p. cent des conducteurs de véhicules de promenade contrevenaient à la limite de vitesse de 100 km/h et 63 p. cent à celle de 90 km/h. Une autre étude a démontré que 50 p. cent des conducteurs dépassaient la limite de 50 km/h et 94 p. cent celle de 30 km/h. Rappelons également que les infractions pour excès de vitesse entraînent 70 p. cent des points d'inaptitude.

Le président-directeur général de la SAAQ, Jean-Marc Bard, a insisté sur le fait que cette campagne visait essentiellement à «changer le comportement des automobilistes» en général et celui des moins de 30 ans en particulier.

«Nous nous attendons à des résultats très concrets avec cette campagne», a noté M. Bard. Nous voulons surtout susciter un mouvement de réprobation sociale à l'égard des excès de vitesse.»

Par ailleurs, le ministre Elkas a indiqué que la SAAQ étudiait la possibilité d'obliger tout jeune conducteur titulaire d'un permis probatoire à revenir suivre, après 12 mois, quatre heures supplémentaires de conduite pour parfaire son apprentissage.

**FORUM**  
**La maîtrise de la langue**  
FACTEUR ESSENTIEL DE RÉUSSITE SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

**26 et 27 mars 1992**  
**Hôtel Le Méridien, Montréal**  
**Complexe Desjardins**

Un événement organisé par la  
**Fédération des cégeps** LE CÉGEP

En collaboration avec l'Association provinciale des commissions de formation professionnelle (A.P.C.F.P.), la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.), la Confédération des recteurs et des principaux des universités du Québec (C.R.P.U.Q.), le Conseil du patronat du Québec (C.P.Q.), le Centre de l'enseignement du Québec (C.E.Q.), la Fédération autonome du collégial (F.A.C.), la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (F.T.Q.), le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.), le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (M.M.S.R.F.P.), l'Office de la langue française (O.L.F.).

**Desjardins** La Presse  
L'incroyable force de la coopération.

Pour tout renseignement:  
Huguette Mailhot (514) 381-8631

# 70% DE RABAIS ET PLUS\*!

**Profitez-en maintenant!**

**NOS PRIX SONT ENCORE PLUS BAS!**

# LA BRADERIE DE FOURRURES DE LA BAIE

AU MAGASIN DE LA RUE SAINTÉ-CATHERINE OUEST SEULEMENT!

**VOYEZ CES QUELQUES EXEMPLES CONVAINCANTS!**

- Choix de vestes de castor à poil long. Ord. 1 499 \$ à 1 699 \$. Solde 399 \$ ch.
- Choix de vestes de vison. Ord. 1 999 \$ à 3 499 \$. Solde 499 \$ et 599 \$ ch.
- Choix de turbans de fourrure. Ord. 89 \$. Solde 9<sup>99</sup> ch.
- Choix de serre-tête de vison. Ord. 219 \$. Solde 39<sup>99</sup> ch.
- Choix de chapeaux de fourrure. Ord. 169 \$ à 229 \$. Solde 39<sup>99</sup> ch.
- Choix de chapeaux de fourrure. Ord. 259 \$ à 329 \$. Solde 49<sup>99</sup> ch.

**DÉSOLÉS, AUCUNE MISE DE CÔTÉ. VENTES FERMES.**

Achats en magasin seulement.

\* Sur le prix ordinaire.

Choix de tailles et de quantités limité.

Si vos achats mensuels portés à votre compte la Baie égalent 100 \$ ou plus (avant les taxes), vous recevrez une prime-crédit de 5 \$ avec votre prochain relevé de compte.

Renseignez-vous à votre magasin la Baie. Limite d'une prime-crédit par relevé de compte.



la Baie  
Compagnie de la Baie d'Hudson